

L’Afrique face à la démocratie : l’Allemagne peut-elle servir d’exemple ?

TOGNON Koba Yves-Marie
Université d’Abomey-Calavi
E-mail : tokogil@hotmail.com

Résumé : L’Afrique souffre de plusieurs maux dont la mauvaise gouvernance des peuples. Ce mal est devenu récurrent sur le continent. L’arrivée du colon a fait changer les manières de vivre des populations noires. Le départ du colon après les indépendances n’a rien changé dans la gouvernance. Les dirigeants noirs très autoritaristes ont instauré une gouvernance où la liberté est exclue. Vivre la démocratie rencontre des difficultés qui poussent à dire que le jeu démocratique est exclusivement occidental. Mais la démocratie régnait dans l’Afrique traditionnelle avec des royaumes où le pouvoir est une transmission. Il vient même du ciel et ne s’acquiert pas par la force. Sortie d’une dictature, l’Afrique peut imiter l’Allemagne dans sa nouvelle démocratie après la Seconde Guerre mondiale. Le respect de la constitution s’impose à tout le monde, pas comme en Afrique où la révision des constitutions devient la préoccupation majeure des dirigeants après la prise du pouvoir. Instaurer une vraie démocratie en Afrique est possible et règlera beaucoup de problèmes sur le continent.

Mots-clés : démocratie, Afrique, Allemagne, dictature, constitution.

Abstract: Africa suffers from a number of ills, including poor governance of its people. This evil has become recurrent on the continent. The arrival of the colonist changed the way of life of the black populations. The departure of the colonists after independence did not change anything in the governance. The very authoritarian black leaders have established a form of governance in which freedom is excluded. Living democracy has its difficulties, which leads one to say that the democratic game is exclusively Western. But democracy reigned in traditional Africa with kingdoms where power is transmitted. It even comes from heaven and is not acquired by force. Having emerged from a dictatorship, Africa can imitate Germany in its new democracy after the

Second World War. Respect for the constitution is a must for everyone, not like in Africa where the revision of constitutions becomes the major preoccupation of leaders after they take power. Establishing a true democracy in Africa is possible and will solve many problems on the continent.

Keywords: democracy, Africa, dictatorship, governance, constitution.

Introduction

Sur beaucoup de plans de la vie sociale, l'Afrique noire se trouve confrontée à de sérieuses difficultés qui entravent véritablement son développement social et économique. Parmi les handicaps majeurs freinant son développement, se trouve surtout celui de la mauvaise gouvernance de ses pays. En effet, diriger une nation en Afrique pose souvent des problèmes auxquels il est parfois difficile de trouver des solutions idoines et pérennes. La mauvaise gouvernance, devenue une caractéristique de nombreux pays africains après les indépendances, les enfonce dans la perdition. Les systèmes de royauté dans l'Afrique traditionnelle qui ont brutalement fait place au système répressif colonial semblent même poser moins de problèmes politiques sur certains plans que les systèmes occidentaux importés, souvent mal exécutés par les dirigeants. De l'avis de certains Européens et eu égard à ce qui se passait depuis les indépendances jusqu'à nos jours, les Africains seraient mal partis parce qu'ils n'ont pas été préparés pour prendre les rênes d'une nation. La recrudescence des coups d'états souvent meurtriers, lesquels ont jalonné l'histoire politique africaine, de même que les changements de constitution tous azimuts de nos jours, semblent justifier une telle affirmation.

Mais les années 90 marquèrent un tournant décisif dans la vie politique des pays du continent. Les peuples africains vivant dans l'errance politique ont alors vu venir l'ère de la liberté démocratique réclamée depuis des décennies par des peuples vivant sous des régimes totalitaires. En effet, avec l'effondrement du bloc soviétique, les populations au sud du Sahara trouvèrent une occasion propice pour exprimer tout haut leur ras le bol traduisant un désir manifeste de liberté qu'elles souhaitaient obtenir depuis les indépendances. Des peuples se

soulevèrent pour exiger des élections libres et transparentes. Le monopartisme autocratique fit place au multipartisme libéral. Alors naquit une explosion des partis politiques sans lendemain aucun pour beaucoup d'entre eux.

Dans cette option faite par les populations, à savoir vivre une démocratie libérale, de nombreux pays africains ont trébuché et continuent encore de nos jours de trébucher. Les prophètes de l'échec de cette forme de gouvernance sur le continent ont maintenant trouvé matière à commenter et à se donner raison. En effet, les révisions constitutionnelles intempestives toujours contre le gré des populations, juste pour régler la plupart du temps des problèmes d'ambition personnelle, témoignent d'un désir antidémocratique lequel a pour but une maintenance pérenne des hommes politiques au pouvoir. On peut se poser alors la question de savoir si les Africains comprennent réellement ce que c'est que la démocratie et si l'Afrique n'avait pas vécu, par des manières de gouverner une démocratie qui apaisait les populations ? Lorsqu'on voit le but poursuivi dans ces idées de révisions constitutionnelles sur le continent, on peut se poser la question de savoir si sur certains points, l'Afrique ne gagnerait pas à imiter le modèle allemand ? Ces questions feront l'objet de ce sujet en commençant d'abord par définir ce que c'est que la démocratie.

1. Qu'est-ce que la démocratie ?

La gouvernance des peuples n'a jamais été à travers l'histoire une entreprise toujours aisée. C'est au prix de grandes luttes acharnées, à travers des révolutions parfois sanglantes que le système démocratique a commencé à germer et à voir le jour. Des indices historiques montrent le cheminement ayant conduit à cette forme consensuelle de gouvernance garantissant plus de stabilité et de quiétude entre les peuples. De ces indices historiques on peut lire ce qui suit :

Les références historiques de la démocratie libérale viennent d'abord de l'Antiquité (la démocratie athénienne), puis des écrits des philosophes (l'Anglais John Locke, ou les philosophes français du siècle des Lumières). Ceux-ci ont mis en évidence l'existence des droits naturels de l'individu (liberté, égalité), le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) [...]. La démocratie libérale est l'héritière des Lumières du XVIIIème siècle (Lambin, 1998, 172).

A cela s'ajoutent trois importantes révolutions dans l'histoire qui ont aussi provoqué et soutenu la longue marche décisive vers cette forme de gouvernance. On cite entre autres les révolutions du XVIIème et XVIIIème siècle que voici :

La révolution anglaise de 1688-1689 a confirmé les libertés anglaises (en particulier l'Habeas Corpus de 1679, qui interdit d'emprisonner quelqu'un sans jugement). Elle a limité les pouvoirs de la monarchie, affirmé l'égalité devant la loi et fondé un régime parlementaire, dans lequel le gouvernement s'appuie sur une majorité au Parlement.

La révolution américaine (1776-1781), au nom de la liberté des peuples à choisir leur gouvernement, aboutit à la première constitution écrite de l'histoire.

La révolution française de 1789 a mis en avant l'idée des droits et des devoirs de l'individu, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789 (Lambin, 1998, 172).

Toutes ces idées et actions ont participé à l'établissement définitif de ce modèle de conduite politique qui implique, lorsque les règles du jeu incluses dans les constitutions sont bien suivies, plus de stabilité entre les citoyens et leurs dirigeants. Il s'agit ici du peuple qui gouverne en choisissant ceux qu'il trouve capables de le diriger pour une durée donnée. Bref, la démocratie se définit donc comme le peuple au pouvoir. Lyncoln l'a compris quand il affirme que c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple : « government of the people by the people, for the people » (In : Mehler, 1993, 5).

Il est aussi à noter que le jeu démocratique requiert un savoir, une connaissance. Son but primordial demeure la promotion de l'homme dans le respect de sa vie et dans la considération de sa liberté. L'acceptation de l'autre dans sa différence, dans ses prises de position même lorsqu'elles contrastent avec celles de la classe dirigeante, doit être prise en compte afin qu'ensemble le peuple poursuive pacifiquement la bonne marche vers le progrès, vers un développement certain. Tout cela est dans l'ordre du possible et c'est ce qui est souligné dans les lignes suivantes :

Car qu'est-ce que la démocratie sinon le gouvernement du peuple, exercé par le peuple et pour le peuple en faveur de sa promotion humaine dans tous les domaines ? Cette démocratie ne peut pas s'exercer si les opinions sont muselées, les libertés sont enchaînées. La politique est l'art du possible. Et le possible n'est pas au bout d'un diktat, il se cherche dans le

dialogue qui implique la prise de parole. La politique est aussi la science du possible. Aussi la prise de parole doit être basée sur un certain savoir sinon sur un savoir certain. La démocratie exige une formation qui nous rende capables d'accepter l'autre en discernant ce qui est positif dans son apport et qui peut m'aider à rectifier mes divergences d'avec lui. Mais il s'agit de rechercher ensemble le même but : ce qui peut nous faire progresser ensemble, ce qui doit contribuer au développement de nous tous et de tout notre être (Sastre, 2010, 236).

Par ailleurs, cet auteur ne manque pas de mentionner ce qui doit soutenir une vraie démocratie, c'est à dire les exigences de cette politique. Pour cela, il poursuit son analyse et avance que

La démocratie exige aussi, pour que les opinions puissent être élaborées et refléter en (sic) certain consensus, qu'elles puissent aussi être représentées au sommet où se prennent les décisions. D'où la nécessité du multipartisme, le parti étant un groupe organisé de personnes réunies pour une communauté d'opinions sur la marche à suivre pour faire progresser le pays (Sastre, 2010, 237).

Il souligne ensuite ce que devrait être la composition des partis politiques. Créé dans le but essentiel de conquérir le pouvoir et de l'exercer pour le bien de la nation, un parti politique ne doit pas être ce qui suit :

Ce n'est ni une communauté tribale, ni un clic électoral pour placer des copains, ni un club d'intérêt pour sucer le pays, ni un groupe de pression pour jeter le pays dans les aventures qui porteront atteinte aux libertés des citoyens, ni une association de riches qui veulent par tous les moyens acheter les voix des citoyens (ibid.).

Après avoir vu ce que c'est que la démocratie, faisons maintenant une rétrospective dans la tradition africaine pour voir si une telle façon de gouverner y était absente. En démocratie, une personne ne gouverne pas seule un groupe d'hommes, une nation. Des institutions, des personnalités consultatives l'entourent pour éviter des dérives dictatoriales bloquant la marche des peuples vers leur bien-être.

2. L'Afrique face à la démocratie ou la longue marche vers la liberté

Des hommes politiques européens avaient affirmé que le système politique démocratique ne pouvait être exécuté en Afrique. On peut alors se poser la question de savoir si la démocratie est exclusivement européenne ? Répondre à une telle question amène à faire une

rétrospective sur certains royaumes et à voir aussi si des traits culturels africains ne véhiculaient pas une idée de démocratie, si à partir des proverbes par exemple, on ne pouvait pas percevoir comment obtenir le pouvoir.

Il faudrait au premier abord noter que la brutale incrustation occidentale en Afrique a bouleversé la vision du monde et la façon de vivre des Noirs. De l’avis de plusieurs Occidentaux, par malveillance ou par ignorance, la démocratie serait exclusivement occidentale. Tout ce qu’on peut juger de bon, de beau, ne peut qu’être l’apanage de l’Occident. Selon eux, l’Afrique n’a connu que la dictature, les massacres découlant de la mauvaise gouvernance. Un des présidents français, en l’occurrence Jacques Chirac, trouve par exemple que la démocratie serait un luxe pour les Africains qui, pour lui, ne sont nullement aptes au jeu démocratique. Mais à y voir de près, la façon de prendre le pouvoir dans les royaumes en Afrique traditionnelle répond aussi aux principes démocratiques, surtout lorsqu’un individu, du jour au lendemain ne s’autoproclame pas dirigeant ou chef par le truchement des armes. L’Afrique vivait dans certains de ses royaumes une forme de gouvernance démocratique souvent acceptée par les peuples. Des soulèvements populaires pour renverser un roi étaient rares et le pouvoir venait d’ailleurs pour être ensuite transmis. Il provenait du sacré. Le roi, pour ensuite éviter qu’il ne devienne un tyran devait diriger le royaume sous la clairvoyance d’un grand-prêtre comme il est mentionné dans les lignes suivantes concernant les Bantous :

L’année 1482 fut un tournant dans l’histoire de l’Afrique noire. En effet, cherchant la route des Indes, un navigateur portugais, Diego Caô, découvrit l’embouchure du fleuve Congo. Cette découverte marqua la rencontre entre l’Occident et l’Afrique bantoue. Des Bantous avaient érigé au cœur de l’Afrique un royaume dont la prospérité allait bientôt faire écho en Europe. [...] La force de ce royaume démocratique était dans son système religieux et initiatique ou le *ntotila* (roi élu) gouvernait sous la conduite éclairée du grand-prêtre (Luyaluka, 2009, P.7).

Cet auteur va loin dans ses affirmations en prouvant la transparence de la démocratie dans la gouvernance en sociétés africaines. Il prend comme exemple ce royaume du Congo. De ce royaume, il dit :

La démocratie est définie comme un mode de gouvernement ou le peuple exerce sa souveraineté lui-même, soit directement, soit par organe

représentatif ou par représentants interposés. Souvent quand on parle de démocratie on pense toujours à l'Occident, pourtant le royaume Kongo a vécu dans la démocratie avant même les grandes nations démocratiques d'aujourd'hui ! L'histoire, aussi bien que la tradition orale, témoigne de l'existence de cette culture démocratique. Le royaume Kongo n'avait pas de constitution écrite, du moins selon les constitutions actuelles de l'histoire. Mais cela ne constitue pas une entrave à l'expérience démocratique. La Grande-Bretagne a fonctionné sans constitution écrite jusqu'aux années soixante-dix et sa démocratie n'en a pas souffert grâce à la tradition (Luyaluka, 2009,79).

Dans le droit fil de cette pensée, il s'appuie respectivement sur Carpenter et ensuite sur Bahelele. Ces derniers voient dans des proverbes africains une idée claire d'élection pour accéder au pouvoir. Il avance ce qui suit :

La tradition dans le cas du Royaume Kongo a perpétué l'expérience démocratique exprimée dans les proverbes. Ceux-ci sont un véritable code de conduite réglant tous les aspects de la vie, même de nos jours. George W. Carpenter dit des proverbes : « Ils sont des axiomes de la conduite, aussi fondamentaux à la pensée africaine que les lois de la géométrie les sont à un ingénieur. » (Carpenter : in : Luyaluka, 2009, 79).

Partant de là, on peut dire qu'il ne devait pas y avoir une prise du pouvoir par la force. Cela est contraire au jeu politique mis en place. Donc concernant la prise du pouvoir en Afrique traditionnelle, les proverbes indiquent le chemin à suivre, à savoir celui des élections. L'auteur continue son analyse et évoque Bahelele : Kimfumu tumbwa : pour être chef, il faut être élu. Nkwal'aluzitu kayilombwanga ko : personne ne doit demander le leadership, il doit être octroyé à celui qui en est digne (Bahelele, in : Luyaluka, 2009,79).

Ces deux proverbes viennent à point nommé et montrent qu'à tous les niveaux de la hiérarchie, il est exclu de prendre le pouvoir par une voie autre que celle de la volonté populaire. Seuls les représentants choisis directement par le peuple ou indirectement par les élus du peuple exerçaient le pouvoir non par la force mais par des voies paisibles, comme l'indique le proverbe suivant : « Wakala mbuta kala ngonda, kukadi ntangu ko, kwidi vumuswa kwa baleke. » Jacques Bahelele explique ce proverbe comme suit : « La lumière de la lune ne fait mal à personne, mais le rayonnement solaire tourmente les gens, ainsi le dirigeant doit gouverner les administrés par la douceur et l'amour, non par la force,

sinon ceux-ci peuvent lui résister. » Ce proverbe proscrit donc la dictature (Bahelele, in : Luyaluka, 2009, 79).

De même, un des anciens royaumes du Bénin, celui du Dahomey dont la capitale est Abomey, ne s’écarte pas de cette idée de transmission du pouvoir et de sa sacralisation. Le pouvoir vient d’un être supérieur, c’est-à-dire de Dieu. Tout pouvoir politique terrestre est d’émanation céleste. Sastre le mentionne comme suit en prenant l’exemple du Christ dans la Bible :

Dans la tradition des peuples, le pouvoir, tout en résidant dans le prince, est considéré comme un don et souvent un don sacré, représenté par un symbole qui est transmis. Ainsi à Abomey, par exemple, c’est quand on transmet les sandales royales au prince et qu’il les a effectivement chaussées, qu’il devient roi et prononce son nom de force. Le sacre du roi n’a d’autre signification que la transmission du pouvoir sur les autres, qui semble distinct du pouvoir personnel de faire ceci ou cela.

D’où vient ce pouvoir qui est transmis ? Il y a l’adage qui dit ‘Tout pouvoir vient de Dieu’. Et la réponse du Christ à Pilate le confirme : « Tu n’aurais aucun pouvoir sur moi s’il ne t’avait été donné d’en haut ». Mais qu’est-ce à dire ? Tout est don de Dieu, l’homme et sa vie. Mais Dieu donne la vie par l’intermédiaire de l’homme. Ainsi en est-il du pouvoir. Le pouvoir politique, don de Dieu, est aussi délégation des hommes (Sastre, 2010, 234-235).

Force est d’affirmer maintenant qu’on ne peut exclure la démocratie dans la gouvernance traditionnelle africaine. Elle y était présente et régulait la vie politique des populations sans anicroche. Elle n’est donc pas exclusivement occidentale. Pour bien gérer le royaume, des contre-pouvoirs existaient également. On disait au roi les disfonctionnements dans son royaume. C’est le rôle des proches du roi et du fou du roi. On peut reprocher des choses au roi sans fuir du royaume ou en courir des peines de mort. Nous le remarquons dans les lignes suivantes :

De son côté, la société civile a également su imaginer des contre-pouvoirs qu’elle a puisés dans la culture traditionnelle. Exemples : le fait qu’un chef puisse être interpellé, tancé, voire insulté par son cousin à plaisanterie –samankou en bamanan – reconnaissable à son nom de famille, sans que cela ne provoque autre chose que le rire ; le « fou du village », entraîné à tourner le pouvoir en dérision sans courir pour autant le risque d’être enchaîné (Sall, 2008, 318).

Mais après les indépendances, de nombreux pays du continent se sont lancés dans des gouvernances exclusives totalitaires voire barbares. Ce fut la naissance des républiques dites bananières. Des militaires, avec leurs armes, faisaient des coups d'état sanglants pour arracher le pouvoir, ce qui ne cadrerait pas avec la démocratie africaine traditionnelle. On pouvait détruire des milliers de vies humaines seulement pour prendre le pouvoir et l'exercer de force. Avec l'avènement timide de la démocratie en Afrique, les espoirs ne semblent pas encore totalement permis. Dans les années 90, débute pour le continent une nouvelle ère politique permise par la tournure des événements dans le monde. Une rupture commence par s'opérer dans la gouvernance des peuples et un nouveau départ vers la liberté démocratique galvanisait les populations africaines. Mais malheureusement des handicaps sont nés, lesquels ont rapidement freiné la mise en pratique effective de cette option au point où Assogba préfère déformer le mot démocratie et parler de « démocrature » dans les lignes qui viennent :

Les années 1990 ont été marquées par le vent de la démocratie en Afrique subsaharienne après la chute du mur de Berlin, la dislocation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) et la montée du néocolonialisme. Ce vent qui, à ses débuts, suscite beaucoup d'enthousiasme et d'espoir chez les populations a connu aussi des soubresauts ici et là dans les Etats africains en voie de démocratisation, notamment au Togo de façon dramatique et où la situation s'est transformée en une crise politique, sociale et économique qui perdure depuis 1991 : « démocrature » au Cameroun, au Congo Brazzaville, etc. Au phénomène de démocratisation en dents de scie, les problèmes de développement continuent de se poser dans les pays de l'Afrique au Sud du Sahara (Assogba, 2012, 11).

Les espoirs pour une gouvernance apaisée se sont vite estompés pour faire place à des inquiétudes qui font réfléchir plus d'un.

3. Comment se pose aujourd'hui le problème de la démocratie en Afrique ?

L'Afrique semble ignorer les jeux et les enjeux de cette forme de gouvernance lorsqu'on observe ce qui se passe sur le continent surtout avec les révisions intempestives des constitutions. Il faut reconnaître qu'il n'est nullement exclu de toiletter objectivement une constitution. Mais le faire de façon répétitive et à chaque venue d'un président au

pouvoir peut rendre les constitutions vulnérables et fragiles. C'est l'idée d'Adanhoumé quand il avance que :

L'actualité publique africaine est de plus en plus marquée par la question des révisions constitutionnelles qui occupe une place importante au sein du néo-constitutionnalisme africain en mal d'évolution effective. La revisitation de la constitution n'est pas en elle-même une pratique politique antithétique au système démocratique. Elle peut paraître, à plusieurs égards, l'expression d'un dynamisme démocratique bien qu'elle puisse aussi traduire, selon les enjeux socio-politiques à l'ordre du jour, la marque d'une déliquescence politique. Au regard de l'ampleur du mouvement révisionniste actuel qui dévalorise l'écriture constitutionnelle, toute une série de questions mérite d'être décryptée (Adanhounme, 2013, 83).

On constate alors que les pays africains après leur indépendance n'ont pas pris résolument la voie de la démocratie, celle de la liberté tant souhaitée par leur peuple. On dénombrerait entre les pays africains dans les années quatre-vingts seulement trois parmi eux respectant les attributs de pays démocratique. Mais leur état de démocratie fut de très courte durée. Très tôt ils furent rayés de cette liste comme on peut le constater dans le passage suivant :

Lijphart erkannte Anfang der achtziger Jahre weltweit 51 Staaten als Demokratien an. Darunter waren nur drei afrikanische Staaten: Botswana, Gambia und Obervolta (das heutige Burkina Faso); Powel konnte zwei Jahre zuvor keine einzige afrikanische Demokratie ausfindig machen. Mit einem zusätzlichen Filter, der diejenigen Staaten aussondert, die diesen Status noch nicht dreißig bis fünfunddreißig Jahre innehaben, schied aber auch Lijphart die drei genannten Beispiele aus. Es blieben ihm schließlich die 21 „Wahren“ Demokratien der westlichen Welt plus Japan und Israel (In: Mehler, 1993, 4-5).¹

¹ Lijphart a reconnu 51 États dans le monde comme des démocraties au début des années 1980. Parmi eux, il n'y avait que trois États africains : Le Botswana, la Gambie et la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) ; Powel n'avait pas pu localiser une seule démocratie africaine deux ans plus tôt. Cependant, grâce à un filtre supplémentaire qui élimine les États qui n'ont pas eu ce statut pendant trente à trente-cinq ans, Lijphart a également éliminé les trois exemples mentionnés ci-dessus. Il lui restait les 21 "vraies" démocraties du monde occidental plus le Japon et Israël (In : Mehler, 1993, 4-5) Traduit par moi-même.

L'un des problèmes qui saborde la démocratie en Afrique est la mauvaise compréhension que les dirigeants des pays de ce continent ont du pouvoir. Ce qu'ils font du pouvoir lorsqu'ils le possèdent, retient ici l'attention et pose le problème de la notion de pouvoir en Afrique.

4. La notion de pouvoir politique en Afrique

Lorsque le pouvoir consiste en une prise brutale, il se transforme rapidement en une dictature inhumaine, voire sauvage. C'est cette dictature aveugle que bon nombre de pays en Afrique ont surtout connue après les indépendances et continuent de connaître. Le pouvoir en Afrique est souvent vu de son côté répressif. Il se présente comme une machine dressée pour écraser des hommes, surtout les opposants au pouvoir établi. Il est mis pour faire taire les velléités de soulèvement dans la réclamation des droits et des libertés de l'homme. Le pouvoir apparaît donc plus répressif que protecteur, bien que la politique soit l'art de gouverner et non l'art de tuer, de piller une nation dans laquelle le vivre ensemble et l'amour entre les hommes doivent prévaloir. À la question de savoir ce qu'est la politique, Sastre répond :

[...] la politique est à la fois un savoir et un art pour conduire la cité (polis en grec). Cité, patrie, nation sont l'expression d'un vouloir vivre en commun d'hommes, partageant, dans la même aire géographique, des traditions, des coutumes économiques et culturelles convergentes. La nation organisée et administrée par un gouvernement devient un Etat (Sastre, 2010, 235).

Ce projet de la démocratie est aussi de l'ordre du possible en Afrique. Les intellectuels africains ont lutté âprement pour avoir une indépendance leur permettant de diriger eux-mêmes leurs pays arbitrairement montés par le colon. Cependant malgré le rassemblement de plusieurs différentes ethnies dans un même pays, chaque Africain doit aimer son pays et travailler pour son développement réel dans le strict respect des lois régissant le pays, donc ils doivent apprendre à se gouverner selon les principes de l'art, en respectant la liberté de chaque citoyen selon une démocratie consensuelle et se dire réellement comme le rapporte cette chanson : « tel que se trouve mon pays aujourd'hui, tel qu'il est, il me plaît / Il me fait de l'effet / Et je l'aime » (Sastre, 2010, 235). Les handicaps freinant le courant démocratique en Afrique sont nombreux.

5. Les écueils contre la démocratie en Afrique

La démocratie n'est pas de souche africaine dit-on. Les Africains ne peuvent pas vivre ce supposé luxe réservé aux Occidentaux, seuls maîtres de la planète. Ici, les préjugés sur les Noirs, incapables de se gouverner selon une vraie démocratie font surface. Les problèmes rencontrés depuis les tentatives de démocratisation sur le continent datant des années 1990 peuvent se résumer aux trois points suivants :

5.1. Les révisions des constitutions

C'est le constat chaque fois répété, lorsque les dirigeants accèdent au pouvoir même par des voies légales et cela dans plusieurs pays, de réviser rapidement les constitutions qui poussent certains Occidentaux à penser que les peuples noirs sont incapables de vivre la démocratie. Une constitution n'est nullement immuable. Mais le jeu auquel la plupart des chefs d'état se livrent pousse à affirmer que l'Afrique ne semble pas prête pour se livrer à la gouvernance démocratique. Les Chefs sont trop puissants et ne veulent nullement respecter les contre-pouvoirs mis en place pour éviter une dérive autocratique. Ce piège guette en permanence les dirigeants et certains y tombent, profitant abusivement de la fragilité des institutions de contre-pouvoir existant. Ceux-ci les phagocytent rapidement à leur arrivée au pouvoir. Ainsi s'installe une politique de la caporalisation du pouvoir par une personne ou un groupuscule de personnes. Ces personnes sont souvent du même groupe ethnique que celui du président. Ils créent leurs propres lois qui leur sont favorables. Ensuite ils l'imposent de force à la population au mépris de tous les textes de la République mis en place. Les soulèvements populaires contre de tels actes sont réprimés dans le sang. La fuite et l'exil sont les dernières tentatives pour sauver sa tête sinon c'est la prison pour plusieurs personnes.

5.2. Le non-respect des pouvoirs

Les Africains ne connaissent qu'un seul pouvoir, celui détenu par un président tout puissant. Malgré l'existence et la séparation des pouvoirs, on a habitué le peuple à ne reconnaître qu'un seul pouvoir, à savoir celui du président. Montesquieu met en garde contre la non reconnaissance des autres pouvoirs et les conséquences d'une telle attitude. Aussi affirme-t-il :

Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance de juger. Lorsque dans la même personne ou dans le même corps, la puissance législative est réunie à la

puissance exécutive, il n'y a point de liberté parce qu'on peut craindre que le même monarque, ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Si la puissance judiciaire était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait le législateur ; si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, XI, 1748, in : Lambin, 1998, 173).

La balance des pouvoirs est souvent déséquilibrée en Afrique. Seul le pouvoir exécutif fonctionne et cela exagérément et les dénominations accordées aux présidents de nombre de républiques africaines en disent long. Ils sont presque défiés béatement par leur peuple.

5.3. L'Afrique et ses trop puissants présidents

Les attributs laudatifs pour désigner des chefs d'état africains relèvent la plupart du temps de l'exagération. Leur peuple les affuble d'autres adjectifs pour avoir peut-être leur faveur ou pour les amener à des compromissions. C'est ainsi qu'on parlera de père ou chef de la nation, de timonier national, de chef de l'état, chef du gouvernement, premier magistrat de la nation, chef suprême des armées, du guide éclairé même s'il s'évertue à réprimer dans le sang ses opposants. Ces appellations folkloriques provoquent la plupart du temps un culte nocif de la personnalité. On peut prendre des minutes pour désigner le chef d'un état africain pendant lesquelles on rappelle ces attributs. Par ces appellations, le chef de l'état apparaît l'homme qui se place au-dessus de tout autre pouvoir. Il fait et défait les systèmes et institutions étatiques. Sa personne anéantit, écrase les autres organes qui deviennent du coup figuratif. Il se trouve alors partout et nulle part. Tondonou, citant le cas du Bénin, mentionne une telle idée lorsqu'il affirme :

Il apparaît dans le concret du texte, un exécutif entièrement monopolisé par une personne, le chef de l'Etat, chef de Gouvernement, chef de l'administration et de l'armée, dont les pouvoirs exorbitants subjuguent les autres institutions de l'Etat qu'il prend littéralement en otage. L'Assemblée Nationale apparaît donc très faible face à un pouvoir exécutif très puissant. Les contrepoids imaginés par les constituants béninois n'ont en rien égratigné l'omnipotence de Président de la République d'autant que dans une très grande proportion, le chef de l'Etat a un droit de regard sur l'établissement et le fonctionnement de ces institutions satellites qui gravitent toutes autour du Président dont

elles subissent une permanente attraction (Toudonou, in : Ahotin, 2018, 177).

Dans ces conditions, la démocratie devient une tentative dubitative, une aventure non rassurante entraînant toujours des bouleversements sociaux, des bains de sang qui éclaboussent le continent et charrient des citoyens innocents dans leurs flots. La maintenance au pouvoir préoccupe plus les dirigeants qu’autre chose et fait dire que la marche de l’Afrique vers la démocratie chancelle. Assogba (2012, 41-44) constate que certains Etats africains font reposer leur développement sociopolitique sur quelques principes de base de la démocratie moderne. La traduction de ces principes en acte varie cependant d’un pays à un autre. Ainsi nous pouvons distinguer en Afrique au Sud du Sahara sept façons d’avancer vers la démocratie selon lui.

Le Type 1 regroupe des pays ayant déjà fait l’expérience de la démocratie avant la fin de la décennie 1980. Il s’agit par exemple du Sénégal, des Iles-Maurice ou du Botswana. Ensuite vient le Type 2 où la transition démocratique inachevée renvoie à des pays qui ont pu organiser des élections dans des conditions plus ou moins acceptables. Il s’agit par ailleurs des pays comme le Bénin, le Cap-Vert, la Zambie, le Congo, le Mali. Il convient en outre de souligner ici que l’ensemble des pays du type 2 s’efforce d’appliquer les principes de base de la démocratie avec un succès plus ou moins acceptable. Le Type 3 se caractérise par un semblant de marche vers la démocratie. Il s’agit en réalité des pays qui se servent des principes de la démocratie pour assouvir des intérêts personnels. La plupart des chefs d’Etat de ces pays ont une boulimie de pouvoir et font, à cet effet, usage de la violence contre les partis de l’Opposition. Il s’agit des pays tels que la Côte d’Ivoire, le Gabon, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Cameroun. Le Type 4 se traduit généralement par un sabotage de la transition démocratique couronnée par la violence militaire et politique. Ces pays sont entre autres le Togo, le Madagascar dans une certaine mesure, et le Zaïre. Le Type 5 regroupe l’ensemble des pays éprouvant des difficultés à appliquer les principes démocratiques de par des actes des anciens partisans de l’ancien régime. Dans cette catégorie, nous retrouvons les pays tels que le Nigeria, la Guinée équatoriale, le Malawi et l’Ouganda. Le groupe 6 renvoie aux pays qui n’ont pas pu se remettre des conflits internes (renversement, emprisonnement, assassinat, guerres civiles ou

ethniques). A titre illustratif, nous pouvons citer les pays tels que le Libéria, la Somalie, la Sierra Léone et l’Ethiopie. Et enfin le Type 7 qui regroupe l’ensemble des pays qui, à cause des guerres civiles ou des affrontements ethniques depuis des temps se trouvent être dans l’impossibilité de progresser démocratiquement. Des pays comme le Tchad, le Rwanda, la Mozambique, l’Angola s’y trouvent à juste titre. Toute cette catégorisation ne permet pas de dire que la démocratie va bien en Afrique.

Il apparait qu’il reste encore à faire pour atteindre un bon niveau de démocratie en Afrique. Prendre exemple sur l’Allemagne concernant des points donnés peut en être profitable.

6. L’Allemagne face à la démocratie : Un exemple à suivre

L’Allemagne, ce pays situé en Europe de l’Ouest est présenté de nos jours comme une nation à démocratie libérale. Pourtant, elle a connu comme les pays africains un système politique autocratique, une terreur épouvantable, voire diabolique sous le régime politique d’Hitler. Il y avait de 1933 à 1945 un parti unique totalitaire, le National-Socialisme, comme les partis uniques d’après les indépendances en Afrique. Mais sorti de ce carcan social, après la Seconde Guerre Mondiale, ce pays a retrouvé son histoire démocratique et a continué sur ce chemin. D’elle, il est dit aujourd’hui : « La république Fédérale d’Allemagne est un Etat de droit démocratique, fédéral et social. Avec les droits fondamentaux, ces grands principes constituent le cœur intangible de la Constitution » (Allemagne, 2010, 50).

6.1. Savoir tirer leçon de son histoire

L’Allemagne sait jeter un regard dans son histoire pour mieux avancer. Ce pays a su renouer avec la démocratie qu’elle suivait en évitant les erreurs commises dans le passé. On ne peut pas vivre une dictature pour retomber dans une autre encore, plus cruelle. La visée principale de tout peuple est de vivre en paix dans la liberté et le respect de tous les citoyens. Ainsi peut-on lire :

Le régime politique de la République fédérale d’Allemagne est le deuxième régime démocratique de l’histoire allemande. Au Conseil parlementaire, les pères et mères fondateurs de la République tirèrent dans la nouvelle constitution, appelée loi fondamentale, les enseignements de la dictature nazie et de l’échec de la première démocratie, celle de la République de Weimar (Hartmann, 2010, 45).

La loi fondamentale se dresse en Allemagne comme la Bible du peuple. Tout individu, quel que soit son rang social, doit la suivre. De sa phase provisoire, elle est passée sans révision à la phase définitive. Elle n’est pas révisée à tout bout de champ selon le vouloir d’un seul homme ou d’un groupe d’individus comme cela se fait dans les pays africains. Elle est élaborée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et demeure telle quelle dès sa mise en exécution. D’elle on peut lire ce qui suit :

Après son adoption par le Conseil parlementaire, la Loi fondamentale entra en vigueur le 23 mai 1949. Elle constitue le fondement politique et juridique de la République fédérale d’Allemagne. Les droits fondamentaux y jouent un rôle déterminant, avec notamment l’article 1 qui fait du respect de la dignité humaine un droit constitutionnel intangible. (Hartmann, in : Allemagne, Faits et réalités, 2010, 45).

L’Allemagne après la Seconde Guerre mondiale ne se place plus au-dessus de tout. C’est la constitution et le respect des libertés individuelles qui sont d’importance maintenant.

6.2. Le respect de la loi et des libertés de l’individu au-dessus de tout

Mettre la nation allemande au-dessus de tout fut le leitmotiv d’Hitler. « Deutschland über alles !!! » chantaient les Nazis en Allemagne. Mais la vision actuelle de l’Allemagne n’est plus la mise de la nation au-dessus de tout, mais plutôt le respect des lois de la République, celui des libertés individuelles des citoyens et enfin leur égalité devant la loi. Ce sont ces principes qui se placent maintenant au-dessus de tout. Dans un entretien accordé à Grosser, spécialiste français des affaires allemandes, comparant l’Allemagne à la France, dit ce qui suit : « Dans ce pays, l’Etat ne s’est pas construit autour de l’idée de nation, comme chez nous, mais autour de l’Etat de droit et du respect de la loi, vécus l’un et l’autre comme un rempart contre les abus passés du nazisme et le danger communiste à l’époque de la guerre froide » (Grosser, 2011, p. 48).

Par ailleurs, diriger un peuple mérite que ce peuple place surtout sa confiance aux hommes qui le dirigent. Lorsque l’homme politique en Allemagne commet des actes répréhensibles, il est démis de ses fonctions et remplacé rapidement par un autre citoyen.

6.3. L’Allemagne face à ses dirigeants

Il s’agit de la confiance que le peuple allemand place en ses dirigeants. Les sanctions tombent toujours lorsqu’une autorité perd la

confiance que le peuple a placée en lui. Un dirigeant en Allemagne n'est plus au-dessus de la loi ou de sa nation. Lorsqu'il commet des actes répréhensibles, il est puni par la loi. Trois personnalités politiques allemandes retiennent notre attention. Il s'agit du président Christian Wulff, des ministres Annette Schavan et de Theodor zu Guttenberg. Le peuple les a contraint à la démission selon les règles qui régissent la nation.

Le Journal « Spiegel » dans son numéro 51 du 17 décembre 2011 a évoqué longuement les raisons qui ont poussé ce président à démissionner. Dans un article intitulé « Der falsche Präsident », c'est-à-dire le faux président, le président Christian Wulff aurait passé une forte somme chez un ami qui n'a pas suivi le vrai cheminement de prêt. Quant à Schavan, il a été question de plagiat dans sa thèse. Tout d'abord sur le plan politique, elle a été une politicienne très active (CDU) et a été ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Bade-Wurtemberg de 1995 à 2005 (https://de.wikipedia.org/wiki/Annette_Schavan, consulté le 23/04/2021 à 18 :22). Elle a également été membre du Bundestag allemand (2005-2014). Par ailleurs, le 22 novembre 2005, Mme Schavan a été nommée ministre fédérale de l'éducation et de la recherche dans le gouvernement allemand dirigé par la chancelière Angela Merkel. En outre, elle a depuis occupé d'autres postes dans diverses fondations allemandes. Les principales raisons des accusations de plagiat à l'encontre de la thèse de Schavan reposaient, entre autres, sur le fait que celle-ci avait repris des passages de texte sans citer de sources sur 94 des 325 pages de sa thèse (https://de.wikipedia.org/wiki/Annette_Schavan/, consulté le 23.04.2021 à 18.30)

Ensuite vient Theodor zu Guttenberg. Lui aussi accusé de plagiat fut sommé de démissionner. Il était un homme d'espoir et était d'ailleurs l'un des hommes politiques les plus populaires d'Allemagne, membre du Bundestag, espoir de la CSU (Christian Social Union). En 2009, il est d'abord ministre fédéral de l'économie et de la technologie, puis ministre fédéral de la défense jusqu'en 2011. Il faut souligner qu'il a participé en tant que membre permanent à l'Union Sociale Chrétienne en Bavière. La dissertation que j'ai écrite n'est pas un plagiat. Par ces mots, zu Guttenberg rejette catégoriquement les accusations portées contre lui.

Mais l’université de Bayreuth en a décidé autrement il y a dix ans. L’université a considéré comme prouvé que zu Guttenberg avait copié sa thèse de droit dans de nombreux passages et avait délibérément trompé (https://de.wikipedia.org/wiki/Karl-Theodor_zu_Guttenberg, consulté le 24.04.2021 à 05. 4. 9Uhr). En résumé, M. Guttenberg a déclaré sa démission de tous ses mandats politiques le 1er mars 2011, en renonçant à son poste de ministre. Le 3 mars 2011, il a ensuite été démis de ses fonctions de ministre de la défense, et il a également renoncé à son mandat de député au Bundestag.

Toutes ces démissions devraient servir d’exemple aux peuples africains et à leurs dirigeants. Lorsqu’un homme politique perd la confiance du peuple, il devrait démissionner. Le pouvoir appartient au peuple

Cependant, il faut admettre que tous les peuples doivent rester en veille pour lutter pour une démocratie qui n’est jamais définitivement donnée à l’avance.

7. La démocratie, une forme de gouvernance jamais gagnée à l’avance

La forme démocratique de gouvernance n’est pas l’apanage exclusif d’un peuple et elle n’est jamais gagnée à l’avance non plus. Les peuples doivent être en éveil pour lutter pour la démocratie. La démocratie n’est pas aussi toujours suivie en Occident. Lorsque nous voyons actuellement sur les chaînes de télévision le refus obstiné du président Trump des Etats Unis de laisser le pouvoir pacifiquement à son successeur démocratiquement élu, le président Biden, on peut se dire que l’Occident ne pourra pas être toujours sur ce plan donneur de leçon. Ce retour en arrière jamais observé dans ce pays vieux de plusieurs siècles de démocratie prouve encore la fragilité de la démocratie. C’est pour cela qu’Assogba avance que

La démocratie, parce qu’elle est une utopie dans les sociétés modernes, n’est pas donnée d’avance. Bien au contraire, elle est conquise avec beaucoup de difficultés avec des retours en arrière et des pertes de vie humaine. Lorsqu’elle est instaurée, elle demeure toujours fragile, constamment menacée. En conséquence, elle doit être sans cesse préservée (Assogba, 2012, 40).

Pour l’Afrique qui vient de commencer, l’instauration d’une vraie démocratie rencontre certes des difficultés sur le chemin. Mais les

peuples africains doivent savoir que cette utopie est aussi réalisable sur le continent, donc bien possible. C'est à juste titre que le même auteur affirme que :

L'Histoire montre justement (et malheureusement) que les lenteurs, les rechutes et les régressions vers les régimes de dictatures sont plus fréquentes que le progrès démocratique. Dans les Etats africains subsahariens, qui ont connu trois décennies de monolithisme et de dictatures, la naissance de la démocratie est difficile et douloureuse. Le réalisme ou plutôt un certain pessimisme a succédé, dès l'an un de la décennie 1990, à l'euphorie générale de la fin de la décennie 1980 (Ibd.).

La lutte vers une vraie démocratie doit être continue sur le continent africain. C'est la lutte de tous les citoyens surtout les intellectuels pour un vivre ensemble propulseur de développement. Sans le système démocratique de gouvernance, il est difficile d'amorcer un développement.

Conclusion

Parler de démocratie en Afrique fait penser à une utopie surtout à cause des révisions des constitutions qui deviennent l'apanage des pays de ce continent. L'Africain ne pourra pas vivre ce luxe réservé exclusivement aux pays occidentaux, pensent certains Européens. Dans l'histoire politique du continent, on remarque cependant des traits de démocratie. Dire que l'Afrique n'a jamais vécu le système démocratique n'est pas une vérité. L'arrivée du colon a renversé le système de gouvernance connu en terre africaine avant son arrivée. Il appartient aux Africains de penser à instaurer la démocratie en respectant les règles incluses dans les constitutions. Vivre la démocratie permettra le règlement de nombreux problèmes sur le continent. La démocratie peut faire disparaître l'exil politique et faire baisser aussi l'immigration des jeunes, véritables fléaux qui minent le continent. Maintenir l'Afrique avec des dirigeants autoritaristes arrange aussi l'Occident qui installe qui il veut pourvu que ses intérêts soient sauvegardés. Son aide réel pour l'établissement de l'état de droit en Afrique serait la bienvenue.

Références bibliographiques

- AHOTIN N. Marie-Victoire, 2018, *Démocratie et héritage culturel en Afrique: Exemples de la charte du Mandé et des 41 lois de Houegbadja*, Thèse soutenue à l'Université d'Abomey-Calavi.
- ADANHOUNME Eustache Roger Coffi, 2013, « Révisions constitutionnelles dans les démocraties africaines. La volonté générale en question », in *Annales de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines*, n°19 Volume1, Abomey-Calavi.
- Allemagne, 2010, *Faits et réalités*, Societas Verlag, Francfort-sur-le-main.
- ASSOGBA Yao, 2012, *L'Afrique au fil de la démocratisation, du développement et de la mondialisation*, l'Harmattan, Paris.
- GROSSER Alfred, 2011, « l'Allemagne en proie au doute, entretien avec Alfred Grosser ».
- HUREAUX Roland 2011, *France-Allemagne: un tandem en panne?* Edition Corlet, Condé –sur-Noireau.
- LAMBIN Jean-Michel, 1998, *Histoire Terminales*, Hachettes-livre, Paris.
- LUYALUKA Kiatezua Lubandazio, 2009, *Vaincre la sorcellerie en Afrique. Une étude de la spiritualité en milieu Kongo*, L'Harmattan, Paris.
- MEHLER Andreas, 1993, *Kamerun in der Ära BIYA, Bedingungen, erste Schritte und Blockaden einer demokratischen Transition*, Institut für Afrika-Kunde, Hamburg.
- SASTRE Robert, 2010, *Paroles d'un prophète*, Editions catholiques du Bénin, Cotonou.
- HINTEREDER Peter, 2010, *Allemagne. Faits et réalités*, Societas-verlag, Berlin.
- SALL Alioune, 2009, « La Renaissance africaine: un défi à relever », in *L'Histoire africaine*, Editions Papyrus Afrique, Sénégal. PP.293- 304.
- UNIVERSITE d'Abomey-Calavi, 2013, *Annales de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines*, N°19 Volume1, Abomey-Calavi, pp. 81-98.

Webographie :

- (https://de.wikipedia.org/wiki/Annette_Schavan, consulté le 23/04/2021 à 18 :22).
- (https://de.wikipedia.org/wiki/Karl-Theodor_zu_Guttenberg, consulté le 24.04.2021 à 05. 4. 9Uhr).
- (https://de.wikipedia.org/wiki/annette_schavan, consulté le 23/04/2021 à 18:22).